

Actualités : LA LADDH DÉBAT DU PHÉNOMÈNE DES HARRAGA
«Un signe fort du désespoir de notre jeunesse»

La notion des droits de l'homme dans sa globalité mais surtout les questions de l'heure, en l'occurrence la liberté d'expression et d'opinion, les droits de la femme et le phénomène des harraga ont été au centre d'un large débat animé avant-hier par les responsables de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). La rencontre a eu lieu lors d'un dîner-débat au siège de la Mutuelle des travaux publics de Zéralda.

Abder Bettache - Alger (Le Soir)- Le débat animé par Ali Yahia Abdennour, Mustapha Bouchachi et Noureddine Benissad, respectivement président d'honneur, président et vice-président de la LADDH, était très riche en enseignements. Cette rencontre, organisée en guise de clôture d'un séminaire organisé au profit des associations, a été dominée par deux thèmes : la question de la condition féminine en Algérie et le phénomène des harraga. Ainsi, si pour le premier, des avis contradictoires ont été exprimés par les participants, il n'en demeure pas moins que le phénomène des harraga est un exemple édifiant de «la détresse de la jeunesse algérienne». Pour Ali Yahia Abdennour, qui a exhorté les participants à «être à l'écoute de la société et défendre les droits de l'homme», le phénomène des harraga est «un signe fort du désespoir de notre jeunesse». «Ils disent qu'ils préfèrent être mangés par le poisson que de rester dans leur pays. Si on continue comme ça, c'est l'Algérie qui va disparaître.» Pour, le vice-président de la ligue, M. Noureddine Benissad, «le phénomène des harraga est en augmentation perpétuelle depuis quelques années, et on y trouve de toutes les catégories, soit du simple chômeur à l'étudiant, de l'universitaire au diplômé». «Même les femmes font partie de cette catégorie de personnes qui prennent le risque de traverser la haute mer au péril de leur vie», a souligné l'intervenant. Avocat et membre du Conseil de l'ordre des avocats du barreau d'Alger, M. Benissad expliquera que «le phénomène des harraga constitue une véritable énigme, car l'élément «risque» est pris en considération par le harrag». Ce dernier, au détriment de sa vie, prend le risque de traverser la haute mer à la recherche d'un travail décent et de dignité. Il cherche aussi un modèle de société renvoyé par l'image dans l'espoir d'améliorer son sort et celui de sa famille et également accéder à des droits et libertés fondamentaux auxquels il n'a pu accéder dans son propre pays». Le phénomène des harraga a été également traité du point de vue du rôle de l'Etat pour réduire ce phénomène, voire l'éradiquer. Or, pour les avocats de la LADDH, «la situation est plus compliquée », surtout lorsqu'on sait «que ceux qui sont interceptés en mer sont automatiquement traduits devant les tribunaux, en les poursuivant pour émigration clandestine, alors qu'il n'existe aucun texte qui stipule cela». «Savez-vous pourquoi on n'a pas le droit de les poursuivre ? Pour la simple raison qu'ils sont interceptés dans les eaux territoriales algériennes et qu'on ne peut, de ce fait, leur reprocher une émigration clandestine dans leur propre pays, mais s'ils sont interceptés dans les eaux territoriales internationales, la poursuite ne relève pas de la compétence des tribunaux algériens», a ajouté Noureddine Benissad. Le président d'honneur de la LADDH a également déclaré que «le phénomène des harraga fait partie du vécu quotidien des jeunes Algériens qui n'ont d'autre choix que de lutter pour arracher leurs droits».

A. B.

youcefabder@hotmail.com

Source de cet article :

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2008/06/12/article.php?sid=69477&cid=2>